

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 924

18 avril 2013

SOMMAIRE

AGP Herr Courtage	44309	Constellation Software Luxembourg	44311
Alessia	44308	Coplamb S.A.	44311
Al Jinane SA	44309	Coplamb S.A.	44311
Al Jinane SA	44309	Coplamb S.A.	44311
Anaf Luxembourg Sàrl	44307	Cornier Luxembourg S. à r.l.	44309
Arcipelagos SICAV	44352	Courbu Consulting S.A.	44311
Atlas Copco Finance S.à r.l.	44352	Diador Finance S.A.	44312
Build Finance S.à r.l.	44306	EAB Finances S.A.	44351
Café Concept S.à r.l.	44310	EB8 Finland Luxco S.à r.l.	44312
Call Solutions s.à r.l.	44308	EB8 Germany S.à r.l.	44312
Calverton Overseas S.A.	44308	E+ Fiduciaire	44312
Calverton Overseas S.A.	44308	FIFLX S.à r.l.	44314
CanCorpEurope S.à r.l.	44310	Lothian Partners 27 S.à r.l.	44325
Casimir S.A.	44306	Lothian Partners 27 (Sàrl) SICAR	44325
Cedobar 2 S.à r.l.	44308	Name Drop Sàrl	44312
Cervin Shipping S.A.	44306	Perfume Holdings II S.à r.l.	44313
CH57 S.A.	44306	Q Build	44313
Chopin Holdings S.à r.l.	44307	Rail Investment Company S.A.	44313
C.I.C. Capital Investment Corporation Management A.G.	44310	REF Eastern European Opportunities Luxembourg S.à r.l.	44313
Clariance	44310	REF Poland 2012 Luxembourg S.à r.l.	44313
CNR International (Luxembourg) S.A.	44307	Talvex Holding S.A.	44346
Colon River S.A.	44310	Vencorp S.C.A. SICAR	44352
Commerzbank Aktiengesellschaft, Filiale Luxembourg	44307	York Global Finance 53 S.à r.l.	44339

Cervin Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 168.858.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 mai 2012, que le Conseil a décidé de nommer avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur-délégué, Mr Jean-Pierre DE WOLF, avec adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013032243/12.

(130039429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

CH57 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, Zone d'Activités Am Bann.
R.C.S. Luxembourg B 74.627.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Leudelange, le 04 décembre 2012 à 10:45 heures.

- 1) Par votes spéciaux, l'Assemblée révoque Mr Sauer mann Peter comme administrateur avec effet immédiat
- 2) Mme Bruschi Marie-Thérèse, née le 17/10/1962 à Luxembourg, demeurant à L-3318 Bergem, 4 Um Furtwee, est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Leudelange, le 04 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2013032248/15.

(130039832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Casimir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 48.104.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 février 2013

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Patrice crochet, en sa qualité d'Administrateur, avec effet au 31 Décembre 2012.

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Noël DIDIER en tant que Président du Conseil d'Administration.

N. MONTAGNE / N. DIDIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013032238/13.

(130039669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Build Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.129.

Il résulte de la décision prise par l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2010 que la dénomination sociale de la société Build Participations S.C.A. a changée.

La nouvelle dénomination est: Build Management S.A. Participations S.C.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Mars 2013.

Build Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013032189/14.

(130039480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Anaf Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 45.701.

Il résulte du projet de fusion déposé le 29 juin 2012 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, ainsi que de la fusion subséquente, que les actions détenues par la société ANAF EUROPE S.A. doivent être transcrites à la société ANAF S.p.A., une société italienne, dont le siège social est à Via del Commercio, 4, 27020 Torre d'Isola (PV) Italie, code fiscal 01250540182 inscrite dans le Registre des Sociétés de Pavie au n° 01250540182 REA n° PV 174 353.

ANAF S.p.A. devient ainsi actionnaire à hauteur de 499 parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013032168/14.

(130039523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Commerzbank Aktiengesellschaft, Filiale Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 119.317.

Die Commerzbank Aktiengesellschaft Filiale Luxemburg teilt folgende personelle Veränderung betreffend den Vorstand der Commerzbank Aktiengesellschaft mit:

Herr Dr. Eric Staitz hat sein Vorstandsmandat niedergelegt. Zum neuen Vorstandsmitglied hat der Aufsichtsrat Herrn Stephan Engels, beruflich ansässig in der Kaiserstrasse 16, D - 60311 Frankfurt am Main, ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yvonne Trierweiler / Stefan Schwickerath.

Référence de publication: 2013032222/13.

(130039500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Chopin Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.919.

Les statuts coordonnés au 27/02/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07/03/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013032214/12.

(130039864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

CNR International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.245.

Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 Octobre 2012, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 11 Février 2013, référence L130025164

Les comptes annuels au 31/10/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 March 2013.

CNR International (Luxembourg) SA

Douglas Proll

Gérant A

Référence de publication: 2013032251/15.

(130039231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Cedobar 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032239/10.

(130039457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Calverton Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 128.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032235/10.

(130039703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Calverton Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 128.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032234/10.

(130039535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Call Solutions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 161.715.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032233/10.

(130039449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Alessia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 137.597.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2012

Le Conseil d'Administration de ALESSIA a décidé lors d'une réunion du 21 décembre 2012 du changement d'adresse du siège social de la Société du 6, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 15, Rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 28 février 2013.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013032161/14.

(130039546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Al Jinane SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 113.987.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 28 janvier 2013 à 9.00 heures au siège social de la société

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Madame Line Al Khayer, Monsieur Mohammad Ali Al Assad et Monsieur Rifaat Al Assad en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les compte qui se tiendra en l'année 2018.

Référence de publication: 2013032158/13.

(130039350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

AGP Herr Courtage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4113 Esch-sur-Alzette, 14, rue Victor Ewen.
R.C.S. Luxembourg B 151.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013032153/11.

(130039616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Al Jinane SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 113.987.

Extrait résolutions prises par voie circulaire par le conseil d'administration de la société en date du 4 janvier 2013

Première résolution

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013032157/11.

(130039350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Cornier Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 137.743.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession établi le 11 juin 2012 entre Monsieur Alberto CONCA et Monsieur Mauro Silva que:
- L'unique part sociale de la Société détenue par Monsieur Alberto CONCA a été cédée par lui à Monsieur Mauro SILVA qui en devient plein propriétaire avec effet au 11 juin 2012.

Il résulte d'un second contrat de cession établi le 11 juin 2012 entre Monsieur Gabriele ROSSI et Monsieur Mauro Silva que:

- L'unique part sociale de la Société détenue par Monsieur Gabriele ROSSI a été cédée par lui à Monsieur Mauro SILVA qui en devient plein propriétaire avec effet au 11 juin 2012.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur Mauro SILVA devient associé unique de la Société avec effet au 11 juin 2012, détenant ainsi l'entièreté des parts sociales de la Société, soit 1.100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013032225/19.

(130039291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Café Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 184, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 103.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032229/10.

(130039783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Colon River S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 153.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013032221/10.

(130039297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

C.I.C. Capital Investment Corporation Management A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 64.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032205/10.

(130039732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

CanCorpEurope S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 168.218.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013032207/11.

(130039224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Clariance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.
R.C.S. Luxembourg B 151.130.

SIEGE SOCIAL:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 05.03.2013 à l'adresse suivante:

9, Avenue des Hauts-Fourneaux
L-4362 ESCH SUR ALZETTE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2013032217/13.

(130039398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Courbu Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 166.132.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions votées par l'actionnaire unique le 5 février 2013 que le siège social de la société est transféré du 1 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 24, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Monsieur Lars Goslings est désormais 24, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Roeland P. Pels.

Référence de publication: 2013032226/13.

(130039565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.017.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.680.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032224/11.

(130039647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Coplamb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 41, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 109.252.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032261/10.

(130039914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Coplamb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 41, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 109.252.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032263/10.

(130039916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Coplamb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 41, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 109.252.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032262/10.

(130039915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Diador Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 141.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032280/10.

(130039653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

E+ Fiduciaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 130.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032284/10.

(130039367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

EB8 Finland Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.410.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sharon Callahan.

Référence de publication: 2013032294/10.

(130039510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

EB8 Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.845.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sharon Callahan.

Référence de publication: 2013032295/10.

(130039511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Name Drop Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.230.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 1^{er} Janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Name Drop S.à r.l.

Joseph de Raaij

Gérant A

Référence de publication: 2013032476/14.

(130039797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Rail Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 142.907.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032562/10.

(130039823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

REF Poland 2012 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032568/10.

(130040031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

REF Eastern European Opportunities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032567/10.

(130040032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Perfume Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.125.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032531/10.

(130040024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Q Build, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8413 Steinfort, 8A, rue des Carrières.
R.C.S. Luxembourg B 132.360.

Extrait des résolutions prises par le gérant en date du 22 février 2013

Le gérant unique de la société à responsabilité limitée Q BUILD a pris la décision suivante:

1. Il décide de transférer le siège social de Route de Luxembourg, 71 à L-8440 STEINFORT à l'adresse suivante, et ce à compter du 1^{er} mars 2013:

Rue des Carrières, 8A
L-8413 STEINFORT

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013032550/14.

(130039929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

FIFLX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.319.

—
RECTIFICATIF

Ce document remplace celui annexé au dépôt L130031134 fait le 21 février 2013

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of January.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Moore Global Fixed Income Fund (Master), L.P., a limited partnership, having its address at c/o Citco Fund Services (Bahamas) Limited, One Montague Place, 1st Floor, East Bay Street, P.O. Box N-4906, Nassau, N.P. Bahamas and registered with the Corporate and Business Register of the Commonwealth of the Bahamas under number 253 (ELP),

represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in New York on 25 January 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “FIFLX S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of Civil Rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The

foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at noon.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in

writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
Moore Global Fixed Income Fund (Master), L.P.	USD 20,000.-	20,000	USD 20,000.-
Total:	USD 20,000.-	20,000	USD 20,000.-

The amount of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the

conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders' Resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

Lawrence Noe, born in New Jersey, USA, on November 21, 1957, with an address at 151 East 85th Street, Apt, 7C, New York, New York 10028 USA;

Luxembourg Corporation Company S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37.974;

TCG Gestion S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67.822.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Moore Global Fixed Income Fund (Master), L.P., une «limited partnership», ayant son adresse au c/o Citco Fund Services (Bahamas) Limited, One Montague Place, premier étage, East Bay Street, P.O. Box N-4906, Nassau, N.P. Bahamas et enregistré au Corporate and Business Registrar of the Commonwealth of the Bahamas sous le numéro 253 (ELP),

représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 25 janvier 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «FIFLX S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des Droits Civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Des Associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi de juin à 12.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. - Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi Applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Moore Global Fixed Income Fund (Master), L.P.	USD 20.000,-	20.000	USD 20.000,-
Total:	USD 20.000,-	20.000	USD 20.000,-

Le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

Lawrence Noe, né à New Jersey, USA, le 21 novembre 1957, ayant son adresse au 151 East 85th Street, Apt, 7C, New York, New York 10028 USA;

Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.974;

TCG Gestion S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.822.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 janvier 2013, REM/2013/134. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026513/610.

(130032059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

**Lothian Partners 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lothian Partners 27 (Sàrl) SICAR).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.530.

In the year two thousand and thirteen, the tenth day of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1. Collier International Partners IV-D, L.P., an exempted limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 13055 (Collier IV-D),

duly represented by Mrs. Nadia BONNET, Avocat à la Cour, lawyer of Arendt & Medernach, Avocats à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on 9 January 2013,

2. Collier German Investors, GmbH & Co. KG, a limited partnership incorporated and organized under the laws of Germany, with registered office at Kardinal-Faulhaber Straße, 10, D-80333 Munich, Germany and registered at the Register of Commerce at the lower court of Munich under registration number HRA 79284 (Collier German Investors),

duly represented by Mrs. Nadia BONNET, prenamed, by virtue of a proxy given in Guernsey on 9 January 2013,

3. Lothian Carried Interest L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of Canada, with an office at Suite 214, 4700 rue de la Savane, Montreal, QC H4P 1T7, Canada and registered with the Companies Register of Ontario under number 190552836 (Lothian Carried Interest),

duly represented by Mrs. Nadia BONNET, prenamed, by virtue of a proxy given in Birmingham, Alabama on 9 January 2013.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. Collier IV-D, Collier German Investors and Lothian Carried Interest are all the shareholders (the Shareholders) of LOTHIAN PARTNERS 27 (SARL) SICAR (the Meeting), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque - SICAR), having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B105530, incorporated on 8 December 2004, pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,, on 3 May 2005 under number 408, and whose articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the before mentioned notary Henri HELLINCKX, now residing in Luxembourg, dated 16 November 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 December 2009 under number 2432 (the Company);

II. the Shareholders hold together the two million two hundred seventy-three thousand seven hundred and ten (2,273,710) ordinary shares and the twenty-six (26) special shares of the Company, in registered form, without par value, representing the entire share capital of the Company; and

III. the agenda of the Meeting is as follows:

1. change of legal status of the Company: abandoning SICAR regime;

2. change of the corporate denomination of the Company from LOTHIAN PARTNERS 27 (SARL) SICAR to Lothian Partners 27 S.à r.l.;

3. amendment of the corporate object of the Company which shall henceforth read as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

4. resolution to set the share capital of the Company at ten million ninety six thousand two hundred and eight euro (EUR 10,096,208) represented by two million two hundred seventy-three thousand seven hundred and ten (2,273,710) ordinary shares and twenty-six (26) special shares in registered form, without par value;

5. full restatement of the articles of association of the Company provided that the new articles incorporate the provisions related to the special shares as contained in the current articles of association of the Company;

6. powers and authorisations as necessary to implement the above. Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve:

- that the Company shall no longer be governed by the Luxembourg law dated 15 June 2004 on investment companies in risk capital, as amended;
- to abandon the SICAR status of the Company; and
- to continue the Company as an ordinary commercial company subject to the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to change the corporate denomination of the Company from LOTHIAN PARTNERS 27 (SARL) SICAR to Lothian Partners 27 S.à r.l..

Third resolution

The Shareholders unanimously resolves to amend the corporate object of the Company which shall henceforth read as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

Fourth resolution

The Shareholders unanimously resolve to set the share capital of the Company at ten million ninety six thousand two hundred and eight euro (EUR 10,096,208) represented by two million two hundred forty-three thousand four hundred ninety-three (2,243,493) ordinary shares and twenty-six (26) special shares in registered form, without par value.

Fifth resolution

The Shareholders unanimously resolve to fully restate the Articles which shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Lothian Partners 27 S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at ten million ninety six thousand two hundred and eight euro (EUR 10,096,208) represented by two million two hundred seventy-three thousand seven hundred and ten (2,273,710) ordinary

shares (the Ordinary Shares) and twenty-six (26) special shares (the Special Shares), in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting). So far the Company has less than twenty-five (25) shareholders, shareholders resolutions of the may be adopted by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Supervision - Distribution policy - Distribution waterfall

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Monday of May each year at 10:00 a.m. at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders

14.2. When so required by Law, the operations of the Company will be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises agréés.

14.3. So far as required by Law, the shareholders will appoint the statutory auditors/réviseurs d'entreprises agréés and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years in respect of the réviseurs d'entreprises agréés. The statutory auditors/réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

Art. 15. Distribution policy.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. Subject to the provisions of article 16 of these Articles, the shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 16. Distribution waterfall.

16.1. Any income and capital available for distribution derived from Receipts from the Investment Portfolio shall be allocated to the Ordinary Shares and to the Special Shares in the following order of priority:

(i) first, one hundred percent (100%) to the Ordinary Shares until such time as the Ordinary Shares have been allocated aggregate Receipts which equal the sum of (i) the Aggregate Invested Capital and (ii) a preferred return equal to 12.5% per year, compounded annually, on such Aggregate Invested Capital (calculated from the Reset Date for the amount of Aggregate Invested Capital invested prior to the Reset Date and from the date of contribution for any amount of Aggregate Invested Capital contributed after the Reset Date, in each case, until the date of return of capital to the shareholders);

(ii) second, eighty-seven and a half percent (87.5%) to the Ordinary Shares and twelve and a half percent (12.5%) to the Special Shares as Carried Interest until (after taking into account any distributions to them under article 16.1 (i) of these Articles) such time as the Ordinary Shares have been allocated aggregate Receipts equal to two times the Aggregate Invested Capital; and

(iii) thereafter, eighty percent (80%) to the Ordinary Shares and twenty percent (20%) to the Special Shares as Carried Interest.

16.2. Only Receipts from the Investment Portfolio shall be allocated to the Special Shares. Any receipts from investments which are not part of the Investment Portfolio shall be exclusively allocated to the Ordinary Shares, unless otherwise decided by the Board.

16.3. For the purpose of this article 16, the following definitions shall apply:

(i) Additional Follow-On Capital means additional follow-on payments or future financings to be made by the Company in favour of certain Holding Companies after the Reset Date;

(ii) Aggregate Invested Capital means the aggregate of (i) the Fair Market Value of the Holding Companies as at 31 December 2008, subject only to such adjustments under the supervision of the Board, (ii) any Follow-On Capital actually paid by the Company, (iii) all management fees paid by the Company pursuant to and in connection with capital calls made after the Reset Date, (iv) Investment Portfolio Expenses after the Reset Date and (v) Transaction Costs not exceeding the amount of US\$ 55,000 in aggregate;

(iii) Carried Interest means the amounts allocated to the Special Shares pursuant to article 16.1(ii) and 16.1(iii) of these Articles;

(iv) Committed Follow-On Capital means follow-on capital committed by the Company in favour of certain Holding Companies as at 31 December 2008 pursuant to binding legal obligations;

(v) Fair Market Value means the value of the Holding Companies, as determined in accordance with the European Private Equity and Venture Capital Association guidelines (after consultation with the Company's auditors, who shall comment on the appropriateness of the application of those guidelines) under the supervision of the Board;

(vi) Follow-On Capital means collectively the Committed Follow-On Capital and the Additional Follow-On Capital;

(vii) Follow-On Investments means all amounts invested by the Company which are funded by Follow-On Capital;

(viii) Holding Companies means those certain companies, legal persons, corporations and other entities, vehicles and Persons invested in by the Company;

(ix) Investment Portfolio means the Holding Companies, the Follow-On Investments and the Securities received therefrom or in substitution thereof

(x) Investment Portfolio Expenses means all reasonable expenses related to the operation and administration of the Investment Portfolio;

(xi) Person means a natural or legal person, cooperative, partnership, trust, association, governmental body, and pronouns which refer to a Person have a similarly extended meaning;

(xii) Realization means the fact that any Securities shall have been sold, redeemed or otherwise disposed by the Company or that proceeds have been paid on such Securities to the Company;

(xiii) Receipts means all or part of the cash proceeds (net of all applicable taxes and withholdings and net of other deductions provided for in these Articles) received by the Company from any Realization from the Investment Portfolio or any other cash funds from time to time whenever and however received by the Company on the Investment Portfolio including, without limitation, cash proceeds released from any escrow account, earn-out payments, deferred consideration or amounts reimbursed or credited to the Company;

(xiv) Reset Date means 27 March 2009;

(xv) Securities means any share, debt security, bond, subscription right, partnership interest, unit purchase option, warrant, convertible security, exchangeable or exercisable into or for a share and any other interest in the Person referred to in the context in which such word is used; and

(xvi) Transaction Costs means any and all costs and expenses incurred by the Company (including, but not limited to, filing fees and fees wherever incurred and expenses of lawyers and accountants retained by the Company wherever incurred) in connection with entering into and implementing a management agreement with any investment manager as well as any related agreements or memoranda of understanding.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Shareholders unanimously resolve to empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes.

Estimation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand five hundred and fifty euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the proxy-holder of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1. Coller International Partners IV-D, L.P., une société en commandite exemptée constituée et organisée selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman et enregistrée au Registre des Sociétés en Commandite Exemptées des Îles Cayman sous le numéro 13055 (Coller IV-D), dûment représentée par Maître Nadia BONNET, Avocat à la Cour, exerçant au sein de l'étude Arendt & Medernach, Avocats à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 9 janvier 2013;

2. Coller German Investors, GmbH & Co. KG, une société en commandite simple constituée et organisée selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à Kardinal-Faulhaber Straße, 10, D-80333 Munich, Allemagne et enregistrée au tribunal d'instance de Munich sous le numéro de registre HRA 79284 (Coller German Investors), dûment représentée par Maître Nadia BONNET, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 9 janvier 2013;

3. Lothian Carried Interest L.P., une société en commandite simple constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant un siège social à 4700, rue de la Savane, Suite 214, Montréal, QC H4P 1T7, Canada, et enregistrée au Registre des Sociétés de l'Ontario sous le numéro 190552836 (Lothian Carried Interest), dûment représentée par Maître Nadia BONNET, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Birmingham, Alabama, le 9 janvier 2013.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux modalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Coller IV-D, Coller German Investors and Lothian Carried Interest sont tous les associés (les Associés) de LOTHIAN PARTNERS 27 (SARL) SICAR (l'Assemblée), une société à responsabilité limitée, organisée comme une société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B105530, constituée le 8 décembre 2004, conformément à un acte passé par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors résidant à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 mai 2005 sous le numéro 408, et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte passé par le susmentionné notaire Henri HELLINCKX, résident maintenant à Luxembourg, daté du 16 novembre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 15 décembre 2009 sous le numéro 2432 (la Société);

II. les Associés détiennent ensemble les deux millions deux cent soixante-treize mille sept cent dix (2.273.710) parts sociales ordinaires et les vingt-six (26) parts sociales spéciales de la Société, sous forme nominative, sans valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la Société;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. changement du régime social de la Société: abandon du régime SICAR;

2. changement de la dénomination juridique de la Société de LOTHIAN PARTNERS 27 (SARL) SICAR en Lothian Partners 27 S.à r.l.;

3. modification de l'objet de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres instruments de crédit et plus généralement, tous titres de créance et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les produits résultants des emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et mettre en gage, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés au profit de tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses obligations ou celles de toute autre société, et, généralement, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour qu'aucun doute ne soit permis, la Société ne peut pas effectuer d'activités régulées sur le secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

La Société peut employer toutes techniques ou instruments afin de gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques de crédits, l'exposition aux risques de change, aux risques de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut accomplir des opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»

4. décision de fixer le capital social de la Société à dix millions quatre-vingt-seize mille deux cent huit euros (EUR 10.096.208) représenté par deux millions deux cent soixante-treize mille sept cent dix (2.273.710) parts sociales ordinaires et vingt-six (26) parts sociales spéciales, sous forme nominative, sans valeur nominale;

5. refonte complète des statuts de la Société sous réserve que les nouveaux statuts intègrent les dispositions relatives aux parts sociales spéciales telles que décrites dans les statuts de la Société actuellement en vigueur;

6. pouvoirs et autorisations nécessaires à l'implémentation des points ci-dessus.

Par conséquent, les parties comparantes, agissant via leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé à l'unanimité:

- que la Société ne sera plus soumise à la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée;
- d'abandonner le régime SICAR de la Société; et
- de proroger la Société en tant que société commerciale ordinaire soumise à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé à l'unanimité de changer le nom de la Société de LOTHIAN PARTNERS 27 (SARL) SICAR en Lothian Partners 27 S.à r.l..

Troisième résolution

Les Associés ont décidé à l'unanimité de modifier l'objet de la Société qui devra désormais être lu de la façon suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres instruments de crédit et plus généralement, tous titres de créance et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les produits résultants des emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et mettre en gage, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés au profit de tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses obligations ou celles de toute autre société, et, généralement, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour qu'aucun doute ne soit permis, la Société ne peut pas effectuer d'activités régulées sur le secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

La Société peut employer toutes techniques ou instruments afin de gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques de crédits, l'exposition aux risques de change, aux risques de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut accomplir des opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé à l'unanimité de fixer le capital social de la Société à dix millions quatre-vingt-seize mille deux cent huit euros (EUR 10.096.208) représenté par deux millions deux cent soixante-treize mille sept cent dix (2.273.710) parts sociales ordinaires et vingt-six (26) parts sociales spéciales, sous forme nominative, sans valeur nominale.

Cinquième résolution

Les Associés ont unanimement décidé de procéder à une refonte complète des Statuts qui devront désormais être lus de la façon suivante:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Nom. Le nom de la Société est Lothian Partners 27 S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Des succursales, des filiales ou tous autres bureaux peuvent être établis aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger suite à la décision du gérant unique, ou si le cas se présente, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements ou des développements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres instruments de crédit et plus généralement, tous titres de créance et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les produits résultants des emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et mettre en gage, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés au profit de tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses obligations ou celles de toute autre société, et, généralement, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour qu'aucun doute ne soit permis, la Société ne peut pas effectuer d'activités régulées sur le secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.

3.3. La Société peut employer toutes techniques ou instruments afin de gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques de crédits, l'exposition aux risques de change, aux risques de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut accomplir des opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société n'est pas dissoute suite au décès, à la suspension de droits civils, à l'incapacité, à l'insolvabilité, à la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à dix millions quatre-vingt-seize mille deux cent huit euros (EUR 10.096.208) représenté par deux millions deux cent soixante-treize mille sept cent dix (2.273.710) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et vingt-six (26) parts sociales spéciales (les Parts Sociales Spéciales), sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution des associés délibérant conformément aux conditions prévues en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés

Quand la Société ne dispose que d'un associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des tiers.

Lorsque la Société possède plus d'un associé, la cession de parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales suite au décès à des tiers doit être approuvée par les associés représentant trois quarts des droits détenus par les survivants.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.3. Un registre des associés est gardé au siège social et peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales sous réserve que la Société ait suffisamment de réserves distribuables pour réaliser cet objectif ou si le rachat n'entraîne pas une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Remplacement des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associés, lesquels fixent la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être des associés.

7.2. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment (avec ou sans motif) par décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur demande de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui se trouve en principe à Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation, soit avant soit après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues en des lieux et à des dates indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut octroyer une procuration afin d'être représenté à une réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées par une majorité des votes des gérants présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler les uns aux autres. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Les résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et contraignantes comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société sera engagée auprès des tiers par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société.
- (ii) La Société sera également engagée auprès des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence contenue dans les Statuts relative au Conseil ou aux gérants doit être lue comme une référence à un gérant unique, tel qu'approprié.

9.2. La Société est engagée auprès des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée auprès des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants peuvent, en raison de leur mandat, ne pas être tenus personnellement responsables pour les engagements valables faits par eux au nom de la Société, à la condition que lesdits engagements soient conformes avec les Statuts et la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées lors d'une assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale). A ce jour, la Société a moins de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être adoptées par moyen de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées au moyen de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valides et contraignantes comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tous gérants ou associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite de toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, excepté en cas d'urgence, la nature et les circonstances d'une telle urgence sont énoncées dans la convocation à l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues dans un lieu et à une heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut octroyer une procuration écrite à une autre personne, qu'elle soit ou non associé, afin d'être représenté à n'importe quelle Assemblée Générale.

(vi) Les résolutions devant être adoptées lors des Assemblées Générales ou au moyen de Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si la majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale ou de la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les résolutions sont adoptées lors de l'Assemblée Générale ou au moyen de Résolutions Circulaires des Associés, à la majorité des votes exprimés, quelle que soit la proportion du capital social représentée.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec l'accord d'une majorité (en nombre) des associés détenant au moins trois quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation d'un engagement des associés dans la Société nécessitent l'accord unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce seul tous les pouvoirs que la Loi confère à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être lue comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier, comme il convient.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont inscrites dans des procès-verbaux ou établies par écrit.

V. Comptes annuels - Supervision - Politique de distribution - Cascade des distributions

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et des passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut inspecter l'inventaire et le bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle ou au moyen des Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivants la clôture de l'exercice social.

13.5. Dans le cas où le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle de la Société sera tenue chaque année le premier lundi de mai à 10.00 du matin au siège social de la Société, et si un tel jour n'est pas un jour où les banques sont ouvertes pour les affaires courantes dans la ville de Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant au même lieu et à la même date.

Art. 14. Commissaires aux comptes - Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. Dans le cas où le nombre d'associés excède vingt-cinq (25), la supervision de la Société sera confiée à un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent ou non être des associés.

14.2. Lorsque cela est exigé par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

14.3. Dans la mesure où cela est exigé par la Loi, les associés nommeront les réviseurs d'entreprises agréés et détermineront leur nombre, leur rémunération et leur terme de leur fonction, qui ne peut pas excéder six (6) années relative aux réviseurs d'entreprises agréés. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Politique de distribution.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société sont alloués à la réserve requise par la Loi. Cette allocation cesse d'être requise lorsque la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Sous réserve des dispositions de l'article 16 des présents Articles, les associés décident comment le solde des bénéfices nets est alloué. Ce solde peut être alloué au paiement d'un dividende, transféré sur un compte de réserve ou reporté conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Les dividendes intérimaires peuvent être distribués, à n'importe quel moment, au vu des conditions suivantes:

- (i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que les bénéfices suffisants et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles à la distribution; étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des pertes et des sommes reportées devant être allouées à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être prise par le Conseil dans les deux jours suivants la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des bénéfices de la Société; et
- (v) lorsqu'à la fin de l'exercice social les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables, les associés doivent restituer l'excédent à la Société.

Art. 16. Distribution cascade.

16.1. Tout revenu et capital disponibles à la distribution provenant des Recettes du Portefeuille d'Investissement seront alloués aux Parts Sociales Ordinaires et aux Parts Sociales Spéciales selon l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, cent pour cent (100%) aux Parts Sociales Ordinaires jusqu'à ce que les Parts Sociales Ordinaires soient allouées aux Recettes globales qui égalent la somme du (i) Capital Investi Global et (ii) d'un rendement privilégié égal à 12,5% par an, composé annuellement, sur l'ensemble de ce Capital Investi Global (calculé à partir de la Date de Révision pour le montant du Capital Investi Global investi avant la Date de Révision et de la date de contribution pour tout montant du Capital Investi Global contribué postérieurement à la Date de Révision, dans chaque cas, jusqu'à la date de retour de capital aux associés);

(ii) d'autre part, quatre-vingt-sept pour cent et demi (87,5%) aux Parts Sociales Ordinaires et douze pour cent et demi (12,5%) aux Parts Sociales Spéciales en tant qu'Intérêt Reporté (après avoir pris en compte les distributions que leur confère l'article 16.1(i) des présents Statuts) jusqu'à ce que les Parts Sociales Ordinaires aient été allouées aux Recettes globales égales à deux fois le Capital Investi Global; et

(iii) ensuite, quatre-vingt pour cent (80%) aux Parts Sociales Ordinaires et 20 pour cent (20%) aux Parts Sociales Spéciales en tant qu'Intérêt Reporté.

16.2. Seules les Recettes issues du Portefeuille d'Investissement seront allouées aux Parts Sociales Spéciales. Toutes recettes issues d'investissement ne faisant pas partie du Portefeuille d'Investissement seront exclusivement allouées aux Parts Sociales Ordinaires, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Conseil.

16.3. Aux fins de l'article 16, les définitions suivantes s'appliqueront:

(i) Capital Suivi Additionnel signifie les paiements suivis supplémentaires ou les financements futurs devant être faits par la Société en faveur de certaines Sociétés Holdings après la Date de Révision;

(ii) Capital Investi Global signifie la totalité de (i) la Juste Valeur de Marché des Sociétés Holdings au 31 décembre 2008, uniquement soumise à des ajustements sous la supervision du Conseil, (ii) tout Capital Suivi effectivement payé par la Société, (iii) tous les frais de gestion payés par la Société conformément et en connexion avec les appels de capital faits après la Date de Révision, (iv) les Dépenses du Portefeuille d'Investissement postérieures à la Date de Révision et (v) les Coûts de Transaction n'excédant pas le montant de US\$ 55.000 dans sa totalité;

(iii) Intérêt Reporté signifie les montants alloués aux Parts Sociales Spéciales conformément aux articles 16.1(ii) et 16.1(iii) des présents Statuts;

(iv) Capital Suivi Investi signifie le capital suivi investi par la Société en faveur de certaines Sociétés Holding au 31 décembre 2008 conformément aux obligations légales contraignantes;

(v) Juste Valeur de Marché signifie la valeur des Sociétés Holdings, comme déterminée conformément aux lignes directrices de YEuropean Private Equity and Venture Capital Association (après consultation des auditeurs de la Société qui commenteront sur l'opportunité de l'application de ces lignes directrices) sous le contrôle du Conseil;

(vi) Capital Suivi signifie collectivement le Capital Suivi Investi et le Capital Suivi Supplémentaire;

(vii) Investissements Suivis signifie tous les montants investis par la Société qui sont fondés par le Capital Suivi;

(viii) Sociétés Holdings signifie certaines sociétés, personnes légales, sociétés de capitaux et autres entités, véhicules et Personnes dans lesquels investit la Société;

(ix) Portefeuille d'Investissement signifie les Sociétés Holdings, les Investissements Suivis et les Titres reçus de celui-ci ou à la place de celui-ci;

(x) Dépenses du Portefeuille d'Investissement signifie toutes les dépenses raisonnables relatives à la transaction et à l'administration du Portefeuille d'Investissement;

(xi) Personne signifie une personne légale ou morale, une coopérative, une société en nom collectif, une fiducie, une association, un organisme gouvernemental, et des pronoms qui font référence à une Personne et qui ont une extension de sens similaire;

(xii) Réalisation signifie le fait que des Titres ont été vendus, rachetés ou bien cédés par la Société ou que les produits desdits Titres aient été payés à la Société;

(xiii) Recettes signifie tout ou partie des produits en espèces (net de toutes taxes ou retenues applicables et net de toutes déductions prévues dans les présents Statuts) reçus par la Société de la Réalisation du Portefeuille d'Investissement ou tous autres fonds en espèces reçus à n'importe quel moment et de n'importe quelle façon par la Société sur le Portefeuille d'Investissement y compris, sans limitation, les produits en espèces libérés de tout compte fiduciaire, des paiements conditionnels, reports d'examen ou montants remboursés ou crédités à la Société;

(xiv) Date de Révision signifie le 27 mars 2009;

(xv) Titres signifie les parts sociales, les titres d'emprunt, droit de souscription, participation, option d'achat unitaire, warrant, titres convertibles, échangeables ou exerçables sur ou pour une part sociale et tout autre intérêt dans la Personne visée dans le contexte duquel un tel terme est employé;

(xvi) Coûts de Transaction signifie n'importe lesquels et tous les coûts et dépenses engagés par la Société (y compris, mais sans s'y limiter, les frais de dossier et les frais encourus ainsi que les dépenses d'avocats et de comptables perçues par la Société qui ont été encourues) dans le cadre de la conclusion et de la mise en place d'une convention de gestion avec n'importe quel gérant d'investissement ainsi que les accords connexes ou les protocoles d'entente.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 La Société peut être dissoute à n'importe quel moment, par une résolution des associés, adoptée par le consentement d'une majorité (en nombre) des associés détenant au moins trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour effectuer la liquidation et déterminer leur nombre, leurs pouvoirs et leur rémunération. A moins qu'il n'en soit décidé autrement par les associés, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les obligations de la Société.

17.2 Le surplus après la réalisation des actifs et le paiement des obligations est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1 Notifications et convocations sont faites ou exclues et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont prouvées par écrit, par télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2 Les procurations sont octroyées par l'un quelconque des moyens énumérés ci-dessus. Les procurations en rapport avec les assemblées du Conseil peuvent également être octroyées par un gérant conformément à ces conditions comme acceptées par le Conseil.

18.3 Les signatures peuvent être en forme manuscrite ou électronique, à condition qu'elles remplissent toutes les exigences légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, les résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou vidéo conférence et les Résolutions Circulaires des

Associés, comme cela peut-être le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui tous ensemble constituent un seul et même document.

18.4 Tous les sujets qui ne sont pas expressément régis par les Statuts sont déterminés conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions de la Loi auxquelles il n'est pas possible de déroger, tout accord conclu périodiquement par les associés.

Sixième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de donner pouvoir et d'autoriser n'importe lequel des gérants de la Société, chacun agissant individuellement, pour modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges dans quelque forme que ce soit qui seront supportées par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, sur demande des parties comparantes, cet acte est dressé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT le présent acte, dressé à Luxembourg, date qu'en-tête.

Le présent acte a été lu à la mandataire des parties comparantes, et signé par cette dernière avec le notaire instrumentant.

Signé: N. BONNET - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013027255/782.

(130032853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

York Global Finance 53 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.363.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of February.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

York Global Finance 52 S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register;

here represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is (i) the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, (ii) the holding of loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, claims, participations and sub-participations in bank debt and other debt of Luxembourg or foreign companies acting as

debtors, borrowers or obligors and other debt instruments and securities, whether unsecured or secured by equipment, personal property, real property, receivables and other collateral, issued or assumed by companies domiciled either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, and (iii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "York Global Finance 53 S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do/does not assume, by reason of his/her/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/them in the name of the Company. He/she/they are authorized agent(s) only and is/are therefore merely responsible for the execution of his/her/their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers devolved to the meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

All the twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed as follows:

York Global Finance 52 S.a r.l., aforementioned, subscribed for twenty-five thousand (25,000) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each for an aggregate subscription price of twenty-five thousand euro (EUR 25,000).

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2013.

Expenses and Costs

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 26, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

2. The following persons shall be appointed managers of the Company for an indefinite duration:

- Mr. John Fosina, born on 3 May 1959 in New Rochelle, New York, USA, professionally residing at 767 Fifth Avenue, New York, NY 10153, USA;

- Mr. Christophe Aurand, born on 18 March 1971 in Saint Yrieix, France, professionally residing at 8, Finance Street, Building Two International Finance Centre, 21st Floor, Central, Hong Kong

- Mr. Hiroyuki Rex Sato, manager, born on 3 January 1961 in Tokyo, Japan, professionally residing at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Ms. Laëtitia Ambrosi, manager, born on 12 March 1975 in Lyon, France, professionally residing at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

- Mr. Ramon Van Heusden, manager, born on 7 May 1967 in Nijmegen, Netherlands, professionally residing at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his/her name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

York Global Finance 52 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Johanna Wittek, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet (i) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, et (ii) la détention de prêts, instruments de dettes,

reconnaisances de dette, obligations, autres titres ou droits assimilés, avances, droits, participations et sous-participations de la dette bancaire et autres dettes d'une société luxembourgeoises ou d'une société étrangères agissant en tant que débiteur, emprunteur ou débiteur d'une obligation et autres instruments de dette et valeurs mobilières, qu'elles soient ou non sécurisées par des équipements, des biens meubles, immeubles, créance et autres garanties supplémentaires, émises ou assumés par les sociétés domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg, ou ailleurs, (iii) l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «York Global Finance 53 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix lors des délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s).

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé de deux gérants au moins. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale d'actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de son/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Simple(s) mandataire(s), il(s) n'est/ ne sont responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé(s). Des dividendes intérimaires seront distribués dans les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et Libération

La totalité des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

York Global Finance 52 S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, pour un montant total de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000).

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour de décembre de l'année 2013.

Frais et Dépenses

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur John Fosina, né le 3 mai 1959 à New Rochelle, New York, États-Unis, résidant professionnellement au 767 Fifth Avenue, New York, NY 10153, États-Unis;

- Monsieur Christophe Aurand, né le 18 mars 1971 à Saint Yrieix, France, résidant professionnellement au 8 Finance Street, Building Two International Finance Centre, 21st Floor, Central, Hong Kong;

- Monsieur Hiroyuki Rex Sato, gérant, né le 3 janvier 1961 à Tokyo, Japon, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Laëtitia Ambrosi, gérante, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

- Monsieur Ramon Van Heusden, gérant, né le 7 mai 1967 à Nijmegen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. WITTEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2013. Relation: LAC/2013/7842. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026880/336.

(130032388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Talvex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 175.356.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à 7302 Yellowstone Road, WY 82009 Cheyenne (U.S.A.), CID numéro 2003-000454413,

ici dûment représentée par Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de TALVEX HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

3) Exceptionnellement, le premier président du Conseil d'Administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par CLARENCE INVESTMENTS LLC, pré-qualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, né à Dublin (Irlande), le 28 décembre 1966, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 86995.

4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'Administrateur-Délégué.

7. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Alexandre TASKIRAN, préqualifié, comme président du Conseil d'Administration.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve.

On the twentieth day of December.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 7302 Yellowstone Road, WY 82009 Cheyenne (U.S.A.), CID 2003-000454413,

hereby duly represented by Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg Public limited company (Société Anonyme) is hereby formed under the title of TALVEX HOLDING S.A..

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THREE THOUSAND ONE HUNDRED (3,100) shares of a par value of TEN EURO (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical

characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Wednesday of May at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2014.
- 3) Exceptionally, the first Chairman of the Board of Directors may be appointed by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription

All the shares have been subscribed by CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

1.- The number of Directors is fixed at three and that of the auditors at one.

2.- The following have been appointed as Directors:

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Thierry TRIBOULOT, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mrs Noeleen GOES-FARRELL, private employee, born at Dublin (Ireland), on the 28th of December 1966, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 86995.

4.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

5.- The term of office of the Directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the Company to one or more of its members.

7.- Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the shareholders appoints Mr. Alexandre TASKIRAN, as chairman of the Board of Directors.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Christian BÜHLMANN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2013. Relation GRE/2013/42. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026812/296.

(130032030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

EAB Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 123.508.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 25 février 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 25 février 2013 que:

«Première décision

L'Assemblée décide de nommer Madame Sophie PECRIAUX demeurant au 63, boulevard des Invalides, F75007 Paris, France, née le 15 décembre 1967 à Nivelles, Belgique, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet rétroactif à compter du 1 septembre 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société laquelle se tiendra en 2017.

Deuxième décision

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Pierre JULIEN demeurant au 7, Via Gerso, CH6900 Lugano, Suisse, né le 8 décembre 1939 à Paris 5^{ème}, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet rétroactif à compter du 20 décembre 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société laquelle se tiendra en 2017.

Troisième décision

L'Assemblée décide de renouveler les mandats de Madame Michele TARTARE et de Madame Agnès MARTINI en tant qu'administrateurs de catégorie B et Monsieur Frank JULIEN en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet rétroactif à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle aurait du se tenir en date du 24 février 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle se tiendra en 2017.

Quatrième décision

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Franck JULIEN en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière de la Société avec effet rétroactif à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle aurait du se tenir en date du 24 février 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle se tiendra en 2017..

Cinquième décision

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société NOETRIB ADMINISTRATION S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet rétroactif à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle aurait du se tenir en date du 24 février 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle se tiendra en 2017.

Neuvième décision

Conformément à l'article 14 des statuts coordonnés de la Société au 10 novembre 2008, vis-à-vis des tiers la société est engagée en toute circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou par la signature individuelle d'un administrateur dans les limites de ses pouvoirs tels que déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination, ou par la signature d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013027083/43.

(130033106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Vencorp S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.259.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire le 4 mars 2013

Il est décidé:

- de nommer PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour VENCORP S.C.A. S.I.C.A.R.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013031442/15.

(130037698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Atlas Copco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 117.931.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032139/10.

(130039678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Arcipelagos SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 98.520.

Les comptes annuels au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013032170/10.

(130039901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.
